



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Plan départemental d'actions de sécurité routière



Département du Finistère — Année 2023

S O M M A I R E

1. Présentation générale.....	4
1.1 Présentation du département.....	5
1.2 Organisation de la prise en charge locale de la sécurité routière.....	7
Pôle sécurité routière.....	7
Partenariats et réseaux.....	8
2. Accidentalité 2022.....	10
2.1 Rappel des chiffres clés de l'accidentalité en Finistère en 2022.....	11
2.2 Rappel des enjeux.....	15
Jeux du DGO 2018-2022.....	15
Jeux du DGO 2023-2027.....	15
2.3 Bilan de l'année 2022.....	17
Exemples d'actions de prévention 2022.....	17
Accompagnement préventif lors des différents rassemblements et festivals.....	19
Communication.....	28
3. Élaboration du PDASR 2023.....	31
3.1 Orientations du plan départemental d'actions de sécurité routière 2023.....	32
3.2 Actions des partenaires extérieurs.....	42
3.3 Communication locale.....	43
4. Plan de contrôles routiers.....	45
4.1 Objectifs et méthode.....	46
4.2 Capacités d'action au plan local.....	46
4.3 Matériels.....	46
4.4 Bilan de l'activité des forces de l'ordre en 2022.....	47
Gendarmerie.....	47
Police.....	47
4.5 Infractions constatées par le contrôle sanction automatisé (CSA).....	47
4.6 Déclinaison locale pour 2023.....	48
Principes du renforcement de la politique de contrôle.....	49
5. Répartition budgétaire.....	50

P R É A M B U L E

Le document général d'orientations en matière de sécurité routière pour les années 2023-2027 (DGO 2023-2027) du Finistère, document de référence pour la politique locale de sécurité routière, fixe 5 enjeux :

- le risque routier professionnel ;
- les conduites à risques (alcool, stupéfiants, vitesse, non-respect des priorités et distracteurs) ;
- les nouveaux modes de mobilité dite « douce » : vélos, EDPM et marche ;
- les deux-roues motorisés ;
- les seniors.

Le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR), déclinaison opérationnelle et annuelle du DGO, met en œuvre les actions de sensibilisation, d'information, d'éducation et de communication en lien avec les 5 enjeux.

Les actions retenues au PDASR, tout en s'inscrivant dans le cadre des orientations nationales, sont fondées sur les enjeux du DGO, l'accidentologie locale et les études effectuées par l'observatoire départemental de sécurité routière (ODSR).

Les actions réalisées en 2022 sont basées sur les enjeux du DGO 2018-2022 et les actions prévues d'être réalisées à partir de 2023 sont basées sur les nouveaux enjeux du DGO 2023-2027.

1. Présentation générale

1.1 Présentation du département

Présentation du contexte local et de ses spécificités en termes d'infrastructures, de trafic et d'insécurité routière.

Le contexte du département



Situation :

Le Finistère est situé à l'extrémité Ouest de la France, en région Bretagne, et s'étend sur une superficie de 6 733 km². 23e rang national et 2e rang de Bretagne.

Il compte 277 communes, dont 11 de plus 10 000 habitants.

21 établissements publics de coopération intercommunale dont 1 métropole et 5 communautés d'agglomération.

Son chef-lieu est Quimper.

Il s'agit du département le plus maritime de France continentale : 2 263 km de rivages selon la dernière étude de l'IGN (Institut national de l'information géographique et forestière) de mai 2022.

Une densité importante : 135 habitants au km² contre une moyenne de 106 habitants au km² au niveau national. Le taux d'urbanisation de la population est d'environ 70 %. La population se concentre dans les zones proches du littoral, tandis que l'intérieur des terres est largement sous-peuplé.

Infrastructures de transport :

2 lignes TGV : Brest-Rennes et Quimper-Rennes

3 axes routiers principaux : RN 12, RN 164 et RN 165

2 aéroports : Brest et Quimper

96 ports : 10 régionaux, 6 départementaux et 80 communaux

Économie :

• Taux de chômage (T3 2022 selon la DREETS) : 6,3 %

• Taux de pauvreté (2019 selon l'INSEE) : 10,4 % – 7 quartiers politique de la ville (QPV).

• 359 433 emplois (2019 selon l'INSEE), dont 76 % dans le secteur tertiaire; 19 % dans le secteur secondaire et 5 % dans l'agriculture.

Population totale :

915 090 habitants (2019 selon l'INSEE),

24e département de France métropolitaine.
19 902 ressortissants étrangers :
43 % de l'UE ; 6 % Maroc, 5 % Algérie et 4 % Turquie

Par arrondissement (INSEE 2019):

Brest : 378 492 habitants
Quimper : 326 080 habitants
Morlaix : 129 460 habitants
Châteaulin : 81 058 habitants

Éducation et enseignement supérieur :

- Éducation : 155 454 élèves (2021), dont : 59,4 % dans le réseau public, 40,6 % dans le privé. 50 % des élèves sont dans le 1er degré, 27,5 % au collège et 22,5 % au lycée (lycée général et lycée professionnel).
- Enseignement supérieur : 34 349 étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur établi dans le Finistère pour l'année universitaire 2019-2020.

Réseau routier:

Au 1er janvier 2021, le Finistère dispose d'un linéaire en kilomètres réparti de la manière suivante :

- longueur du réseau national (RN) : 230 km
- longueur de routes départementales (RD) : 3 502 km
- longueur de voies communales (VC) : 10 300 km (supérieure à la moyenne nationale).

Trois axes routiers transversaux facilitent les liaisons avec le reste du Finistère, puis vers la Bretagne:

- La RN 12 : de Brest vers Morlaix
- La RN 164 : de Châteaulin vers Carhaix
- La RN 165 : de Brest vers Quimper.

Le trafic est dense sur RN et RD, avec une cadence de véhicules légers par jour supérieure à la moyenne nationale :

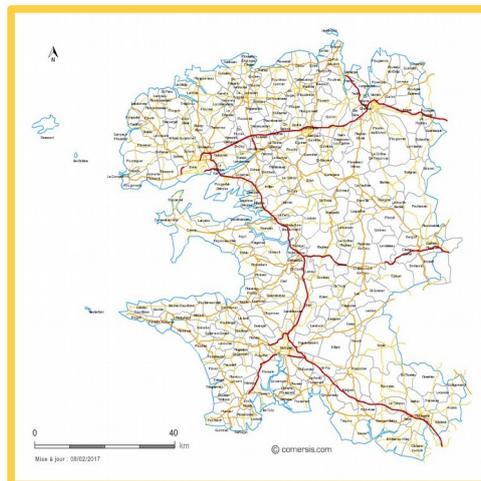
- RN : environ 23 500 véhicules/jour ;
- RD : 21 500 véhicules/jour (sur les 23 axes les plus fréquentés du réseau départemental).

Le parc des voitures dans le Finistère est plutôt plus âgé que la moyenne nationale (56,23 % des voitures particulières ont plus de 8 ans, contre 55,15 % en moyenne nationale).

Nombre de véhicules en circulation de moins de 15 ans en Finistère :
au 1^{er} janvier 2019 : 483 446 (source « Observatoire régional des transports de Bretagne »).

Près de 3 actifs sur 5 travaillent hors de leur commune de résidence et, pour plus de 4 actifs sur 5, la voiture reste le mode de déplacement privilégié pour se rendre au travail.

La moitié des actifs travaillant en dehors de leur commune de résidence parcourt au moins 14 km pour aller travailler. À noter toutefois que l'utilisation des transports en commun et du co-voiturage est croissante.



1.2 Organisation de la prise en charge locale de la sécurité routière

Pôle sécurité routière

Le pôle sécurité routière est une instance locale qui a pour rôle de mettre en œuvre les priorités de l'État pour l'action départementale de sécurité routière dans le Finistère, ayant pour objectif la baisse du nombre d'accidents de la circulation et la lutte contre l'insécurité routière.

Le pôle contribue à la cohérence entre les politiques de prévention, de contrôle et de sanction. Les missions sont les suivantes :

- préparer et mettre en œuvre le document général d'orientations (DGO),
- proposer et mettre en œuvre un plan de contrôles annuel,
- assurer le suivi statistique et l'analyse de l'accidentologie,
- coordonner les différentes politiques publiques,
- améliorer l'information des usagers de la route.

En outre, les programmes suivants sont placés sous la responsabilité du pôle sécurité routière:

- Plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR)
- Plan départemental de contrôles routiers
- Enquêtes comprendre pour agir (ECPA)
- Programme AGIR pour la sécurité routière

Les membres du pôle en 2022 :

- le directeur de cabinet du préfet ;
- le directeur des sécurités / directeur de cabinet adjoint ;
- le coordinateur sécurité routière ;
- le commandant de l'escadron départemental de sécurité routière ;
- le directeur départemental de la sécurité publique ;
- l'inspectrice d'académie ;
- le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités ;
- un membre du conseil départemental du Finistère ;
- un représentant de Brest métropole ;
- un représentant de la ville de Quimper ;
- le chef du district de Brest de la DIR-Ouest ;
- le service départemental d'incendie et secours (SDIS).

Coordination sécurité routière

Sous la responsabilité du chef de projet sécurité routière (le directeur de cabinet du préfet), la coordination sécurité routière a en charge l'élaboration et la mise en œuvre de la politique locale de sécurité routière.

La coordination a trois missions essentielles :

- contribuer à l'élaboration de la politique locale, au développement du partenariat et au pilotage des structures départementales ;
- mettre en œuvre, suivre et évaluer le document général d'orientations (DGO) et le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) ;
- contribuer à l'amélioration des connaissances en matière de sécurité routière.

L'Unité de sécurité routière du Finistère est composée de cinq agents dont un agent, responsable de l'observatoire départemental de sécurité routière (ODSR), est chargé du suivi de l'accidentalité du département.

Les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) :

La coordination sécurité routière s'appuie sur son réseau « Agir » et ses 16 intervenants chargés d'animer et de développer des actions de prévention au sein du département.

Les intervenants départementaux de sécurité routière ont **trois missions** :

- réaliser les actions de prévention proposées par la préfecture et les collectivités territoriales en fonction des enjeux spécifiques du département,
- être le relai de la politique locale de sécurité routière,
- contribuer au développement, à l'animation et à la gestion du programme « Agir ».

Les IDSR disposent d'outils de sensibilisation :

- un simulateur de conduite automobile ;
- un simulateur de conduite cyclo-moto ;
- un mannequin de présentation des équipements de sécurité des deux roues ;
- un banc de puissance avec sonomètre ;
- des lunettes de simulation d'alcoolémie avec parcours ;
- un simulateur d'alcoolémie (dit « valise alcool ») ;
- du matériel de dépistage d'alcoolémie ;
- des kits d'information sur les enjeux ;
- deux pistes vélos ;
- un écran tactile Géant avec quiz ;
- 40 boîtiers pour Quiz avec des questions relatives aux seniors, à l'évolution du code de la route (dit « post permis »), aux risques SR, etc.

Partenariats et réseaux

◆ Le conseil départemental du Finistère

Le conseil départemental du Finistère est membre du pôle sécurité routière et demeure également un partenaire privilégié de la préfecture du Finistère.

Le conseil départemental a défini un plan d'action autour de deux objectifs :

→ **« Optimiser les infrastructures dans une logique d'itinéraire et de sécurité routière »** par le développement de l'expertise en matière de sécurité routière et d'aménagement d'infrastructures afin d'inciter à une conduite apaisée et de lutter contre les situations à risque.

→ **« Sensibiliser les automobilistes au partage de la route avec les usagers vulnérables et à leur propre sécurité »** par un programme d'actions :

- mener des actions de sensibilisation pour un meilleur partage de la route ;
- éduquer à la sécurité dans le cadre du transport scolaire et au sein des collèges ;
- sensibiliser les usagers vulnérables à leur propre sécurité ;
- agir auprès des seniors pour une mobilité plus sûre.

◆ Le réseau des élus référents sécurité routière

Initié dès 2007, lors de la signature de la charte départementale entre l'association des maires du Finistère (AMF29) et la préfecture du Finistère, le partenariat avec les collectivités territoriales a pour objet de rapprocher l'action de la sécurité routière au plus près du citoyen.

Élément clé dans l'objectif de réduction du nombre de personnes tuées chaque année, ce partenariat a continué de se renforcer avec, comme point d'orgue en 2010, la création du **réseau des élus référents « sécurité routière »**, puis son renouvellement en 2014, avec 275 élus référents sur les 279 communes du département.

À la suite des élections municipales de 2020, le préfet du Finistère a souhaité que chaque conseil municipal désigne un nouvel élu référent sécurité routière. Ce nouveau réseau comprend actuellement 268 élus sur 277 communes.

L'objectif de ce réseau est de permettre pour l'ensemble des communes du Finistère :

- l'échange d'informations sur la sécurité routière (les évolutions, les enjeux et les causes de l'insécurité routière, etc.) ;
- l'échange d'expériences relatives aux diverses actions menées dans les thématiques suivantes : aménagements urbains, actions de prévention à destination des plus jeunes usagers de la route (élèves et collégiens), actions de prévention à destination des seniors, actions de prévention à destination des associations des communes, etc. ;
- l'organisation de stratégies d'actions coordonnées et répondant aux enjeux du département.

◆ **Les réseaux des correspondants Sécurité routière en lycées professionnels et en collèges**

Mis en place respectivement en 2010 et 2011 à l'initiative de l'inspection d'académie, ces réseaux ont pour vocation d'échanger sur les bonnes pratiques mises en place au sein des établissements, mais également de faire émerger de nouvelles actions de prévention en développant leurs connaissances sur le sujet.

Afin de généraliser ces actions de prévention, le Gouvernement a décidé d'instaurer, à compter de la rentrée 2015, une demi-journée obligatoire de sensibilisation à la sécurité routière pour l'ensemble des entrants en lycée et centre de formation d'apprentis public.

Cette sensibilisation est assurée par les équipes des établissements, et notamment par les référents sécurité routière, auxquels la coordination sécurité routière a proposé une formation et remis une mallette pédagogique.

◆ **Le Club Sécurité Routière en entreprise du Finistère (SRE29)**

Le club sécurité routière en entreprise du Finistère a été créé en 2001 et comprend aujourd'hui 49 entreprises adhérentes représentant près de 40 000 salariés. Un partenariat a été noué entre la préfecture du Finistère (coordination sécurité routière) et le club SRE29.

◆ **Des partenariats étroits avec des organismes suivants :**

- l'association des maires du Finistère (AMF29), charte signée le 14 décembre 2007 ;
- la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) de Bretagne ;
- la mutualité sociale agricole (MSA) ;
- la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ).

◆ **De multiples porteurs d'actions**

De nombreux partenariats de circonstances, permettant de délivrer de multiples actions de sensibilisation, sont établis avec des entreprises de différentes tailles (hors club SRE), des collectivités territoriales, des organisateurs de festivals d'été, des établissements scolaires, des structures à destination de la jeunesse telles que les « maisons des jeunes », les « foyers de jeunes travailleurs », les associations étudiantes ou les points informations « jeunesse ».

2. Accidentalité 2022

Les années 2020 et 2021 ont été impactées par la crise de la Covid-19. Si les mesures sanitaires prises pour endiguer la pandémie (confinements, développement du télétravail, etc.) ont eu un impact direct sur le nombre de déplacements, l'on constate malheureusement une hausse des accidents et des victimes depuis 2021.

2.1 Rappel des chiffres clés de l'accidentalité en Finistère en 2022

En 2022, nous déplorons **39 accidents mortels de la circulation ayant fait 43 victimes, chiffres identique à 2021** mais en hausse de **13 %** par rapport à 2019 (année non-Covid).

Les résultats de l'année 2022 montrent une tendance défavorable de tous les indicateurs.

Catégories	Bilan			Évolution	
	2019	2021	2022	2019/2022	2021/2022
Accidents corporels *	696	741	804	+ 16 %	+ 9 %
Tués	38	43	43	+ 13 %	0 %
Blessés*	892	927	1009	+ 13 %	+ 9 %
Blessés hospitalisés*	262	269	296	+ 13 %	+ 10 %

*chiffres issus des remontées rapides mensuelles non consolidées de l'ODSR pour l'année 2022 et des chiffres consolidés de l'ONISR pour les années 2019 et 2021.

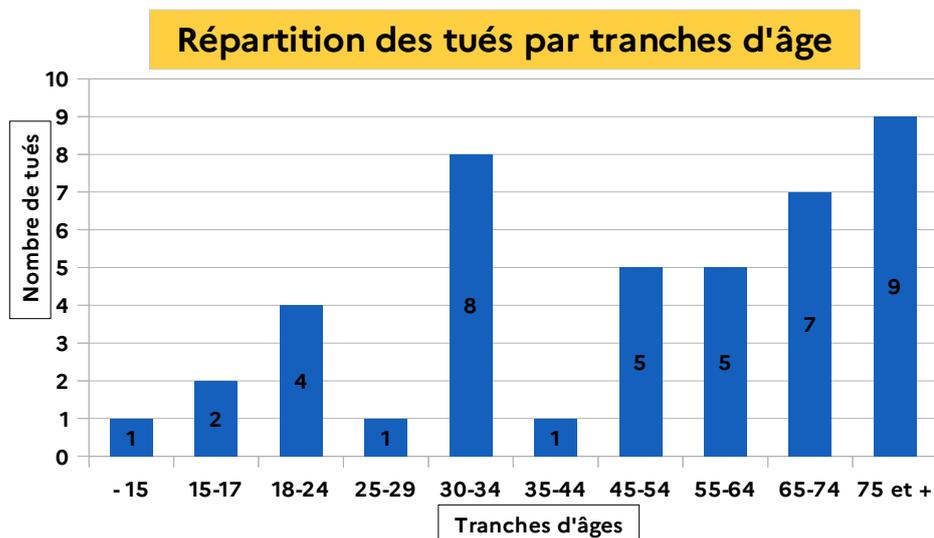
◆ Des facteurs aggravants omniprésents sur les routes

- L'analyse des accidents mortels de l'année 2022 confirme l'**omniprésence de facteurs aggravants et de comportements irresponsables**.
- Les conduites sous **substances psychoactives** (alcool et stupéfiants) **représentent 23 % des accidents mortels (soit 11 accidents sur 39) et 30 % des tués (soit 13 victimes)**. On relève un taux moyen d'alcoolémie de 1,90 g/L de sang et l'âge moyen des auteurs présumés d'accidents mortels (APAM) est de 47 ans.
- Sur les 10 % d'usagers auteur présumé d'accident mortel (APAM) positifs aux stupéfiants, la moitié est également alcoolisée.
- Les malaises au volant représentent 18 % des accidents mortels contre 10 % en 2021.

◆ Des catégories d'usagers fortement touchées

Les **victimes seniors de plus de 65 ans** sont en hausse avec 16 victimes (soit 37 % des tués de 2022) contre 7 en 2021 (16 %) et 13 en 2019 (34 %).

Avec 7 victimes, la catégorie des **victimes de moins de 25 ans** reste impactée en 2022.



◆ Des modes de déplacement exposés

L'accidentologie des **usagers piétons** est en légère hausse avec 10 victimes (23 %) contre 4 en 2021 mais apparaît en deçà de 2019 où l'ODSR recensait 11 tués et représentant 29 % des tués.

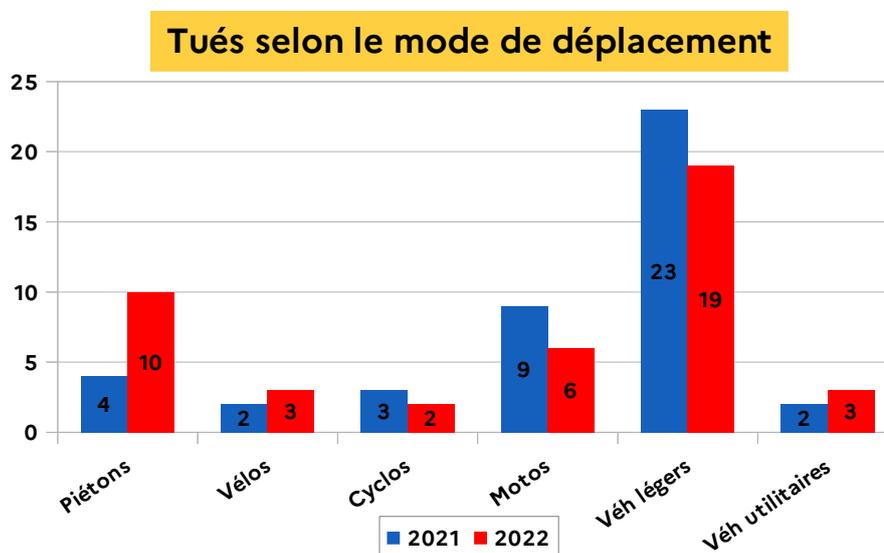
Il apparaît une légère dégradation de la mortalité des cyclistes avec 7 % (3 tués) des accidents mortels contre 5 % (2 tués) en 2021.

Les **usagers des véhicules 2 roues-motorisés**, enjeu du document général d'orientation (DGO) en tant qu'usagers vulnérables, restent présents notamment chez les conducteurs de motocyclettes de grosses cylindrées (supérieures à 125 cm³). Ils représentent 14 % des victimes (6 tués). Une légère baisse des victimes chez les cyclomoteurs (cylindrées inférieures à 50 cm³) est à souligner avec 2 tués en 2022 contre 3 en 2021.

L'analyse de l'accidentologie 2022 met également en exergue que sur les 43 personnes décédées **16 d'entre elles sont des victimes non-responsables de l'accident**. Ces victimes sont soit usagers conducteurs (2), passagers d'un véhicule (4) ou piétons (10)

L'accidentalité des véhicules légers est en baisse en 2022 avec 44 % contre 54 % en 2021 et 55 % en 2019.

L'accidentalité des poids-lourds, absente depuis 2015, réapparaît en 2022 avec 3 tués. sont en augmentation notamment chez les motos de grosses cylindrées (supérieures à 125 cm³) et représentent 21 % des victimes (soit 9 tués). Une légère baisse des victimes chez les cyclomoteurs (cylindrées inférieures à 125 cm³) est à souligner avec 3 tués.



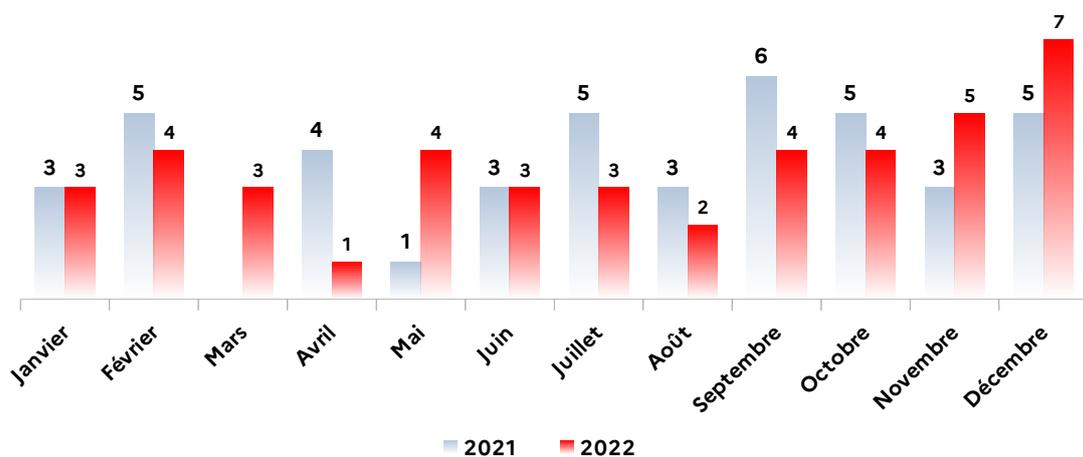
La majorité des accidents mortels survient en journée avec 32 accidents (période 06h00/ 22h00) contre 7 accidents de nuit (période 22h00/06h00).

32 accidents mortels se sont produits avec des conditions météorologiques normales et 7 en conditions dégradées (c'est-à-dire avec de la pluie, du brouillard, une chaussée humide, etc.).

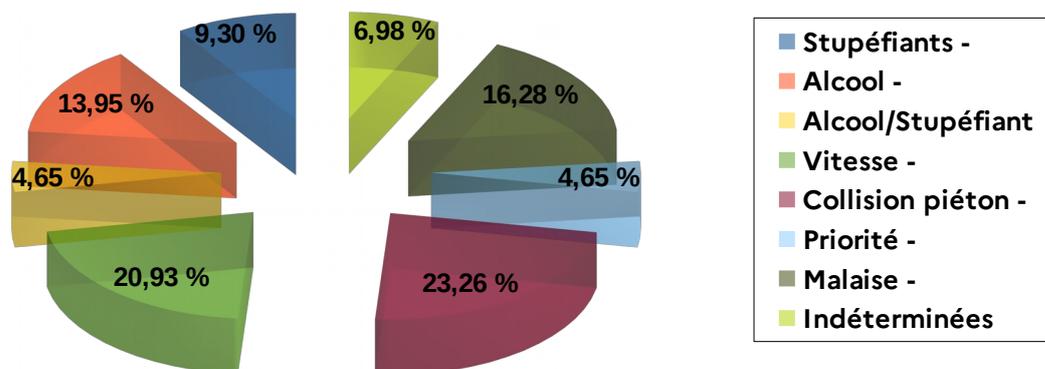
Les week-ends (du vendredi 19h00 au lundi 06h00) restent très meurtriers avec 44 % des accidents mortels dont 18 % sur la période horaire 22h00 à 06h00 (7 accidents mortels).

Circonstances	Nombres de tués		
	Semaine	Week-end	Total
Alcool et stupéfiants	3	10	13
Vitesse	7	2	9
Refus de priorité	2	1	3
Malaise	6	1	7
Collision avec piéton	6	3	9
Indéterminé	0	2	2
Total	24	19	43

Répartition mensuelle des tués



Circonstances des tués (2022)



BILAN 2022 EN CHIFFRES

- Les personnes de plus de 75 ans sont les premières victimes de la route (9 tués sur 43).
- La conduite sous substances psychoactives (alcool et/ou stupéfiants) est la 1ère cause d'accidents mortels (11 accidents sur 40).
- Un taux moyen d'alcoolémie reste très important : 1,90 g/L de sang contre 1,79 g/L en 2021.
- L'âge moyen des auteurs présumé d'accident mortel où la cause principale retenue est l'alcool est de 36 ans.
- Les usagers vulnérables (piétons, cyclistes, cyclomotoristes, motocyclistes) représentent 49 % des tués (21 victimes) contre 42 % en 2021 (18 tués).
- 3 accidents multi-victimes ont entraîné le décès de 7 personnes.
- 27 personnes décédées sont directement responsables de l'accident.
- 16 personnes décédées ne sont pas responsables de l'accident.
- Les hommes sont responsables dans 87 % des accidents mortels.
- L'âge moyen des victimes est de 52 ans.
- L'âge moyen des auteurs présumé d'accident mortel (toutes causes retenues) est de 47 ans.

2.2 Rappel des enjeux

Année charnière entre les 2 DGO, le plan départemental d'actions de sécurité routière 2023 (PDASR) est élaboré en cohérence avec le document général d'orientations (DGO) 2023-2027.

Enjeux du DGO 2018-2022

Le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) 2022 concentrait ses axes d'intervention et ses financements sur les cinq enjeux retenus lors de l'élaboration du DGO 2018-2022 à savoir :

- le risque routier professionnel;
- la conduite après usage de substances psycho-actives (alcool, stupéfiants) ;
- les jeunes de 14 à 29 ans ;
- les seniors de plus de 65 ans ;
- et le partage de la voirie.

Le bilan du PDASR est présenté à la partie « 2-3 Bilan de l'année 2022 », page 17.

Enjeux du DGO 2023-2027

Le DGO 2023-2027 permet à l'État, au conseil départemental, à l'association des maires du Finistère ainsi qu'à l'ensemble des acteurs qui œuvrent dans la lutte contre l'insécurité routière, de définir et d'afficher les axes prioritaires de la politique qu'ils mettront en œuvre, ensemble ou de façon individuelle, au cours des cinq prochaines années, afin de diminuer l'accidentalité sur les routes du Finistère.

Le DGO constitue donc :

- un outil de programmation définissant les **axes prioritaires de la politique** de sécurité routière dans le département,
- un outil de mobilisation locale permettant de **fédérer l'ensemble des acteurs** potentiels vers un objectif commun.

Compte tenu des résultats de l'étude d'accidentologie ainsi que des orientations fixées pour atteindre l'objectif national de réduction du nombre de tués sur nos routes, cinq enjeux prioritaires ont été retenus dans le département du Finistère :

- **le risque routier professionnel ;**
- **les conduites à risques : alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités, distracteurs (usage du téléphone principalement) ;**
- **les nouveaux modes de mobilité dite "douce": vélo, engins de déplacement personnel motorisé (EDP-m) et marche ;**
- **les deux-roues motorisés ;**
- **les seniors.**

Un groupe de travail a été constitué par enjeu. Leur composition se voulait la plus large possible afin que chaque membre puisse apporter une vision, une expérience et des propositions complémentaires.

Afin de renforcer cette complémentarité, l'animation des groupes a été confiée à des partenaires spécialistes de l'enjeu :

- ◆ Groupe « **risque routier professionnel** », animé par un représentant de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Bretagne (CARSAT) ;
- ◆ Groupe « **les conduites à risques** », animé par le commandant de l'escadron départemental de sécurité routière du groupement de gendarmerie départementale du Finistère ;

- ◆ Groupe « **les nouveaux modes de mobilité dite « douce » : vélo, EDP-m et marche** », animé par une représentante du conseil départemental du Finistère.
- ◆ Groupe « **les deux-roues motorisés** » animé par un le président de l'association « Chaîne d'amitié pour la sécurité et l'information des motards du Finistère (Casim29) ;
- ◆ Groupe « **Seniors** », animé par un représentant de la fondation ILDYS.

À la suite d'une mobilisation importante de l'ensemble des acteurs engagés dans la lutte contre l'insécurité routière et après validation, le DGO a été signé le 29 mars 2023 par le préfet, le président du conseil départemental du Finistère, le président de l'association des maires du Finistère, la président de l'association des maires ruraux du Finistère, les procureurs de la république de Quimper et de Brest et les forces de l'ordre.

Les actions retenues pour l'année 2023 est présentée à la partie « 3. Élaboration du PDASR 2023 », à la **page 31**.

2.3 Bilan de l'année 2022

Exemples d'actions de prévention 2022

L'année 2022 a été caractérisée par l'exécution de la dernière année du DGO 2018-2022 autour de cinq enjeux retenus selon l'étude de l'accidentologie du département :

- le risque routier professionnel ;
- la conduite après usage de substances psycho-actives (alcool, stupéfiants) ;
- les jeunes (14-29 ans) ;
- les seniors (+ 65 ans) ;
- le partage de la voirie.

La coordination sécurité routière de la préfecture du Finistère et l'ensemble de ses collaborateurs ont su répondre aux diverses sollicitations de nombreux établissements, entreprises ou associations du département et **assurer l'animation des ateliers de sensibilisation** à la sécurité routière.

En 2022, 325 journées d'actions et de sensibilisation ont été réalisées auprès de :

- 3 500 enfants ;
- 3 800 collégiens et lycéens ;
- 1 000 seniors ;
- 3 200 salariés d'entreprises ;
- diffusion régulière d'informations et d'actualités relatives à la sécurité routière aux 268 Élus référents à la sécurité routière.

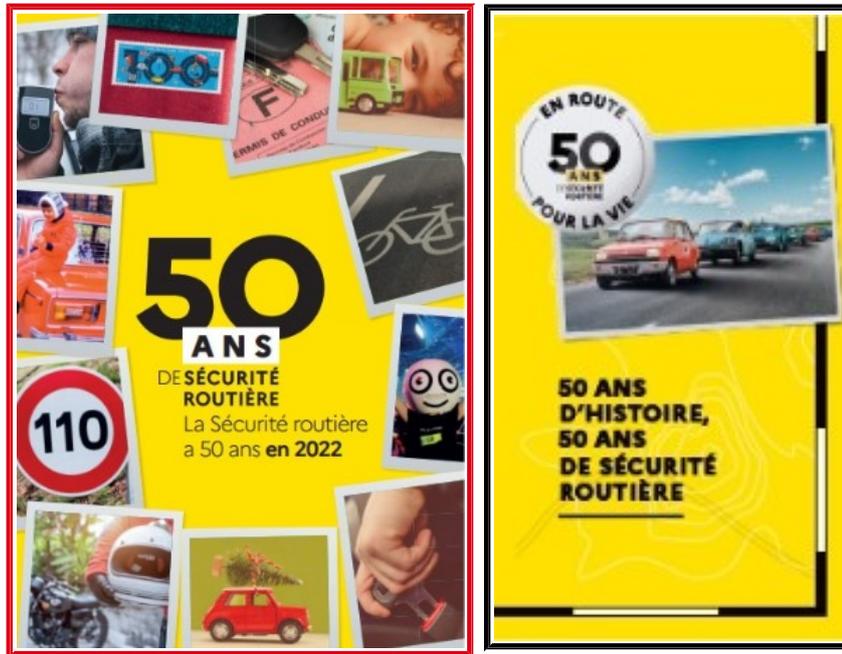
mais aussi :

- 30 festivals rassemblant au total plus de 560 000 festivaliers (Vieilles Charrues, Bout du Monde, Cornouaille, fêtes maritimes, etc.).

Des opérations Vélos : Tour du Finistère, Tour de Bretagne Masculin et Féminin, le Kreizh Breizh élite, etc.

*Afin d'atteindre le plus grand nombre d'utilisateurs de la route, la coordination a également élaboré plusieurs **campagnes de sensibilisation et de communication** qui ont été menées dans 120 boulangeries (personnalisation de sacs à pain) de l'ensemble du département ainsi que la création et la diffusion de spots audios sur les radios locales rappelant les conseils de prudence avant les grands départs en vacances, avant la rentrée scolaire de septembre et avant les fêtes de fin d'année.*

*Cette année s'achève par l'obtention pour la deuxième année consécutive du **prix IdéeSR 2022**, distinction nationale dans la catégorie Senior, qui récompense les initiatives locales en matière de sécurité routière et en particulier le travail accompli par la fondation Ildys et la coordination sécurité routière du département.*



SÉCURITÉ ROUTIÈRE **VIVRE, ENSEMBLE**

Enjeu « Risque routier professionnel »

Interventions en milieu professionnel



**Opération contrôle
routier RN 165
EDSR/Douanes
DIRO
Briec**



**« Sécurité
des agents
des routes »
DIRO / CEI
de Brest –
Guipavas**

Semaine de la sécurité routière au travail (par les entreprises membres du club SRE 29)

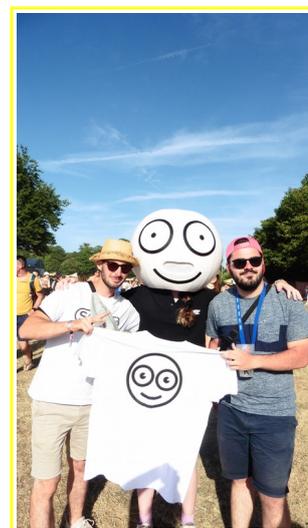
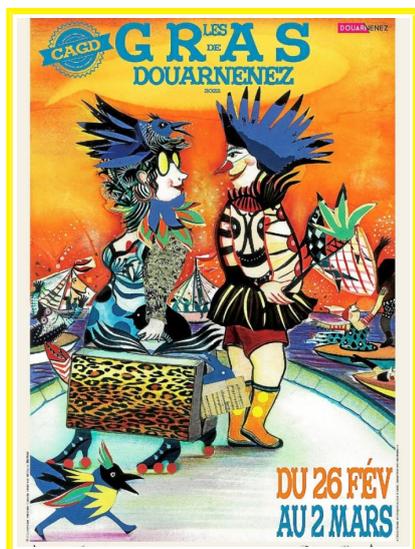
Depuis les années 2000, le club SRE29, association de type « loi 1901 », participe à la prévention du risque routier en entreprise. Par ses actions, conférences, journées thématiques, salons et création d'outils de sensibilisation, le club permet à ses adhérents de développer la culture sécurité routière au travail. Le club SRE 29 rassemble une quarantaine d'entreprises pour 40 000 salariés à travers le Finistère.

Enjeu « Conduites addictives (alcool et stupéfiant) »

Le thème « **Conduites addictives** » (alcool et stupéfiants) a été abordé dans de nombreuses actions, qu'elles soient à l'attention des scolaires, des étudiants, et du grand public (entreprises et seniors).

Accompagnement préventif lors des différents rassemblements et festivals

30 festivals rassemblant au total plus de 560 000 festivaliers (**Les Gras de Douarnenez, les Vieilles Charrues, le Bout du Monde, Cornouaille, etc.**).



Stand de la Sécurité routière du Finistère - « Le Café de SAM »

- ◆ **Opérations de sensibilisation et d'information** dans les établissements scolaires (collèges, lycées, universités, maisons familiales et rurales, etc.).



**Animation Sécurité Routière
Lycée Agricole et Aquacole
de Bréhoulou
Fouesnant**



- ◆ **Déploiement des programmes de sensibilisation** à destination des populations les plus à risques (jeunes, actifs, etc.) :
 - **poursuite du partenariat, engagé en 2014 par une convention entre la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ) et la préfecture du Finistère**, visant à participer à la lutte contre l'insécurité routière dans le département en sensibilisant les jeunes mineurs sous main de la Justice aux dangers liés à l'insécurité routière (stage de citoyenneté et mesure de réparation) UEMO;
 - **poursuite auprès du SDIS du Finistère des ateliers de sensibilisation pour les collégiens « cadets de la sécurité » ;**

- ◆ **Mise en place d'un partenariat entre les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), l'Association Addictions France (ex-association nationale de prévention en alcoologie et addictologie dit l'ANPAA) et la préfecture du Finistère** lors de journées de sensibilisation aux dangers de l'alcool au volant. Ces journées s'adressent aux contrevenants condamnés par le juge d'application des peines à effectuer un stage de sensibilisation à la sécurité routière en peine complémentaire.

Enjeu « Jeunes »

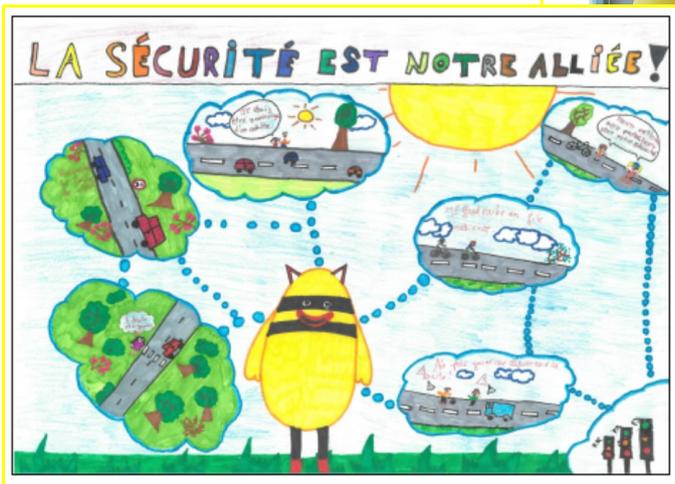


Les jeunes ont fait l'objet de nombreuses actions tout au long de l'année 2022, et notamment en milieu scolaire, du primaire au secondaire.

◆ Concours d'affiches et quiz « Elliot le pilote »



Remise de prix *Elliot le pilote* -
Préfecture du Finistère



Lauréat 1^{er} prix - Ecole
publique de Lestonan -
Ergué Gabéric

La sécurité routière du Finistère a proposé à l'ensemble des établissements scolaires et des centres de loisirs de participer à un concours sécurité routière intitulé « Elliot le Pilote ». Au total, 35 établissements scolaires (29 écoles et 6 centres de loisirs) se sont inscrits représentant 1300 enfants.

La remise officielle a eu lieu le 28 juin 2022 à la Préfecture.

◆ Organisation de journées en milieu scolaire et universitaire

La sécurité routière du Finistère s'est également investie au sein des écoles élémentaires, primaires, des collèges, des lycées généraux et professionnels, des centres de formation d'apprentis (AFPA), des MFR (Maison Familiale et Rurale), des départements de médecine, de droits, de lettres, de sports, des écoles d'ingénieurs de l'université de Bretagne occidentale (UBO).



Journées sécurité routière
Collèges de Plözévet et Pouldreuzic
Présence du Directeur de Cabinet

◆ Projet « sécurité routière » à l'école primaire avec utilisation d'une piste vélo



Animation piste à vélo
École du lac Plabennec

- ◆ Sensibilisation des personnes en situation de handicap dans plusieurs sites d'aide par le travail (cheminement piétons, vélos et déplacements en voiture et 2 roues, etc.) réalisation du challenge ESAT (en partenariat avec la Mutualité sociale agricole - MSA).



Challenge ESAT organisée par
la MSA à
Morlaix



- ◆ **Cadets de la sécurité civile**, en partenariat avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS29).
- ◆ **Actions de sensibilisation / information dans les établissements scolaires et les points information jeunesse** : équipements de sécurité, conduite à risques.
- ◆ **Le service national universel (SNU) et les stages annuels de cohésion à Camaret et Crozon avec le module « sur ma route »**

Le SNU s'adresse à tous les jeunes âgés de 15 à 17 ans en 2022. Il a pour objectif de faire vivre les valeurs républicaines, de renforcer la cohésion sociale, de développer une culture de l'engagement et d'accompagner l'insertion sociale et professionnelle. Il se compose d'un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général.



Élisa G.
Stagiaire SNU
*accueillie au sein de la
 Coordination Sécurité
 routière pour effectuer sa
 mission d'intérêt général.*

Enjeu «Seniors »



Plusieurs actions de sensibilisation au cours de l'année 2022 concernaient les **seniors**.

- ◆ **Programme « Se déplacer longtemps en toute sécurité » sur l'ensemble du département**

Cette sensibilisation « *Se déplacer longtemps en toute sécurité* », lancée à l'automne 2010 auprès des seniors, s'opère par un atelier de révision du Code de la route et des règles de circulation avec projection d'un diaporama afin d'aborder divers points tels que : vitesse, distance de sécurité, rond-

point, champ visuel, conduite de nuit, audition, réflexes, prise de médicaments, alcool et conduite et par le suivi d'ateliers pratiques avec des simulateurs de conduite.

Ce programme se déroule sur l'ensemble du département à la demande des élus référents sécurité routière, des associations en contact avec les seniors, du centre local d'information et de coordination (CLIC).



Conférence Senior au Centre Jean Jacolot – Le Relecq Kerhuon

Cette année 2022 s'est achevée par l'obtention pour la deuxième année consécutive du **prix IdéeSR 2022**, distinction nationale dans la catégorie Senior, qui récompense les initiatives locales en matière de sécurité routière et en particulier le travail accompli par la fondation Ildys et la coordination sécurité routière du département.



**Remise du prix IdéeSR 2022 catégorie Senior
Préfecture du Finistère et la fondation Ildys
en présence de Mme Florence Guillaume, déléguée
Interministérielle à la sécurité routière
Paris**

Enjeu « Partage de la voirie »



Le partage de la voirie (vitesse, deux roues motorisées, piétons, cyclistes) est un thème abordé en milieu scolaire et professionnel, mais aussi auprès du grand public.

Des actions de sensibilisation ont été réalisées en 2022, notamment pour les jeunes usagers de cyclomoteurs.

- ◆ Mise à disposition des communes d'un radar pédagogique et suivi d'une analyse détaillée des vitesses relevées



Mise en place du Radar Pédagogique
Plounévezel

- ◆ Sensibilisation aux risques de débridage de puissance des 2RM en collaboration avec les forces de l'ordre lors d'« opérations alternatives à la sanction ».



Atelier Banc de puissance



Opération 2RM
« banc de puissance et sonomètre »
Audierne

« Journées 2RM de reprise du guidon »

Journée « Reprise du guidon » Kernével Rosporden
Présence du Directeur de Cabinet



14 MAI
2022
RENDEZ-VOUS
8H30

**JOURNÉE
REPRISE
DU GUIDON**

Centre des permis de conduire
KERNÉVEL ROSPORDEN

**OUVERT A TOUS
ET TOUTES CYLINDRÉES**

Organisée par
**LA PRÉFECTURE
DU FINISTÈRE**

avec la participation de l'EDSR 29
et la CASIM 29



Finistère
Préfecture du Finistère

Préfecture du Finistère

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE ENSEMBLE

CASIM 29

**JOURNÉE
MAÎTRISE
DU GUIDON**

Centre des permis de conduire
KERNÉVEL ROSPORDEN

17 SEPTEMBRE
2022
RENDEZ-VOUS
8H30

Organisée par
**LA PRÉFECTURE
DU FINISTÈRE**

Avec la participation
de l'EDSR 29
et la CASIM 29

OUVERT A TOUS ET TOUTES CYLINDRÉES



Finistère
Préfecture du Finistère

Préfecture du Finistère

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE ENSEMBLE

CASIM 29



Journée
« Maîtrise du guidon »
Kernével Rosporden

◆ « La route se partage »

L'objectif de cette opération est de sensibiliser simultanément les cyclistes et les usagers motorisés sur le partage de la route.

La sensibilisation à destination des automobilistes est axée sur leur compréhension que la route est accessible à tous et que les cyclistes sont des usagers très vulnérables.

La sensibilisation à destination des cyclistes porte sur leur respect des bons comportements afin de limiter les dangers.

En 2022, le département du Finistère a accueilli une arrivée d'étape du tour de Bretagne cyclisme à Scaer, ainsi que le tour de Bretagne cyclisme féminin « Ladies » avec l'étape de Quimperlé et un Contre la montre à Locronan, en présence de Monsieur le Préfet et du Directeur de cabinet.



Le Tour de Bretagne « ladies » - Édition 2022 – Contre la montre - Locronan



**Stand La Route Se Partage
Salon du cycle – Le Relecq Kerhuon**



Communication

- ◆ 60 000 sacs à pain alertant sur les dangers lors des déplacements « Voir et Être vu » ont été distribués dans 120 boulangeries du département courant octobre 2022.



**Communication locale « Voir et Être vu »
Campagne de distribution de 60 000 sacs à pain dans 120 boulangeries partenaires**

- ◆ Création et la diffusion de spots audios sur les radios locales rappelant les conseils de prudence avant les grands départs en vacances, avant la rentrée scolaire de septembre « reprise des bonnes habitudes » et avant les fêtes de fin d'année.
- ◆ **Communication nationale**

Le téléphone portable au volant « Si tu conduis, je raccroche », le 2RM, Vitesse et grands trajets, SAM été, la ceinture, Voir et être vu.



**Communication nationale pendant la coupe du monde de football :
« Quand on tient à quelqu'un on le retient ! »**



Communication nationale : « Portière gauche, main droite et et portière droite, main gauche ! »

◆ Publication et diffusion du baromètre mensuel de l'accidentalité

PRÉFET DU FINISTÈRE SÉCURITÉ ROUTIÈRE UNIR ENSEMBLE

BAROMÈTRE DE L'ACCIDENTALITÉ EN FINISTÈRE

Décembre 2022 – Bilan 2022 Observatoire départemental de Sécurité routière

I - Accidentalité locale

Les chiffres [données 2022 non consolidées]

	Décembre		
	2021	2022	Ecart
Accidents corporels	68	64	-4
Tués	5	7	2
Blessés	85	72	-13
Blessés hospitalisés	26	21	-5

Le cumul de l'année

	Cumul 2022		
	2021	2022	Variation
Accidents corporels	741	802	8%
Tués	43	43	0%
Blessés	927	1004	8%
Blessés hospitalisés	269	294	10%

Répartition mensuelle des tués

Les causes principales des accidents mortels

- Accus (stupéfiants) : 28%
- Collisions Véhicule / piéton : 26%
- Vitesse : 21%

La répartition des tués par âge

Tranches d'âges	Répartition (%)
Moins de 15 ans	3%
15 - 17 ans	5%
18 - 24 ans	9%
25 - 29 ans	3%
30 - 34 ans	19%
35 - 44 ans	3%
45 - 54 ans	11%
55 - 64 ans	11%
65 - 74 ans	16%
Plus de 75 ans	21%

Nombre de tués par mode de déplacement

Département du Finistère 1 Baromètre mensuel - Décembre 2022

II - Localisation des accidents mortels

2022 Localisation de l'accidentalité mortelle Finistère

16 accidents mortels
42 tués

Lien vers le bilan 2022 : [Bilan provisoire de l'accidentalité 2022](#)

III - Organiser une action de sécurité routière

La Coordination peut, en amont, vous assister, vous conseiller et vous former sur l'organisation des actions, dès l'intention de projet, sans frais.

Formule sur mesure en 3 étapes :

- Le porteur de projet (collectivité, association ou entreprise) informe la Coordination de son besoin en précisant la problématique, le public visé, la période souhaitée, le lieu envisagé ;
- La Coordination propose un ou plusieurs ateliers selon la ou les thématiques retenues et lance un appel auprès de son réseau d'intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) ;
- Les IDSR préparent et animent les ateliers choisis avec des outils éducatifs et ludiques pour une sensibilisation interactive répondant aux besoins du demandeur.

Nous contacter

Prefecture du Finistère
Coordination Sécurité Routière
2 boulevard du Finistère
29525 Quimper cedex (Site DDTM)
e-mail : pref.securite-routiere@finistere.gouv.fr
Tel : 02 98 76 52 00

Département du Finistère 2 Baromètre mensuel - Décembre 2022

Le PDASR 2022 clôture les 5 années du précédent DGO 2018-2022. Le bilan des actions réalisées pendant cette période est relativement satisfaisant avec un taux de réalisation de 75 % sur les 5 enjeux. Sur les 94 actions proposées, 71 ont été réalisées.

Synthèse des actions des enjeux du DGO 2018-2022

Synthèse		Enjeux											
		Risque routier professionnel		Conduite après usage de substances psycho-actives (alcool, stupéfiants)		Jeunes		Seniors		Partage de la voirie		Total	
Domaines	1 – Amélioration de la connaissance	11		6		4		2		3		26	
	Réalisées	4	36,36 %	5	83,33 %	2	50 %	2	100 %	3	100 %	16	59,26 %
	Non réalisées	7	63,64 %	1	16,67 %	2	50 %	0	0 %	0	0 %	10	37,04 %
	2 – Information / Communication / Formation / Éducation	8		12		13		8		7		48	
	Réalisées	7	87,50 %	10	83,33 %	7	53,85 %	6	75 %	6	85,71 %	36	75,00 %
	Non réalisées	1	12,50 %	2	16,67 %	6	46,15 %	2	25 %	1	14,29 %	12	25,00 %
	3 – Infrastructures	1		0		1		2		2		6	
	Réalisées	1	100 %	0	0 %	1	100 %	2	100 %	2	100 %	6	100 %
	Non réalisées	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
	4 – Contrôle / Sanction	1		5		4		2		2		14	
	Réalisées	0	0 %	5	100 %	4	100 %	2	100 %	2	100 %	13	92,86 %
	Non réalisées	1	100 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	1	7,14 %
Total	21		23		22		14		14		94		
Réalisées	12	57,14 %	20	86,96 %	14	63,64 %	12	85,71 %	13	92,86 %	71	75,53 %	
Non réalisées	9	42,86 %	3	13,04 %	8	36,36 %	2	14,29 %	1	7,14 %	23	24,47 %	

3. Élaboration du PDASR 2023

3.1 Orientations du plan départemental d'actions de sécurité routière 2023

Le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) concentre ses axes d'intervention et ses financements sur les cinq enjeux retenus lors de l'élaboration du DGO 2023-2027 à savoir le risque routier professionnel, les conduites à risques, les nouveaux modes de mobilité dite « douce », les deux-roues motorisés et les seniors.

Enjeu « Risque routier professionnel »

Dans le département, en 2022, **les accidents professionnels** (trajet mission + trajet domicile-travail) **représentent 38 % des accidents corporels. 23 % des tués** sont impliqués dans un accident de trajet ou de mission. (Source TRAxY – Onisr) (297 accidents corporels Dom/Travail et Utilisation professionnelle sur 804 accidents corporels et 10 accidents mortels sur 39)

Afin de lutter plus efficacement et d'améliorer le constat établi dans le cadre du DGO 2023-2027, les 19 orientations d'actions (le *numéro de l'action dans les tableaux suivants correspond à sa numérotation dans le DGO2023-2027*) dans 4 domaines distincts ont été retenues dans le cadre du PDASR 2023. :

- 1 – Amélioration de la connaissance ;
- 2 – Informations/Communication/Formation/Éducation ;
- 3 – Infrastructures ;
- 4 – Contrôle/Sanction.

Les actions programmées pour être réalisées en 2023 sont les suivantes :

1 – Amélioration de la connaissance ;

Aucune action retenue pour le PDASR 2023

2 – Informations/Communication/Formation/Éducation : 7 actions retenues

Principales orientations d'actions retenues
3 – Sensibiliser les entreprises par la diffusion de vidéos sur les risques de la conduite sous produits psycho-actifs (alcool, stupéfiants et médicaments).
4 – Promouvoir la prévention des risques routiers professionnels auprès des dirigeants d'entreprise et des employés en mettant en avant les enjeux de responsabilités (pénale, civile et pécuniaire), de maîtrise des coûts, de réputation, en préconisant les démarches de prévention globale notamment en s'appuyant sur les réussites des entreprises « exemplaires » .
6 – Promouvoir les « 7 engagements pour une route plus sûre » et valoriser les entreprises exemplaires par exemple par une distinction visible sur les véhicules des entreprises engagées, publication des résultats (internet, réseaux sociaux, etc.)
8 – Promouvoir les instants d'échanges, d'informations et de communications lors d'événements publics (par exemple, lors du SAFEXPO 2023) par des actions de sensibilisation de grande ampleur, précises et ciblées vers les entreprises et la tenue de conférences.
12 – Poursuivre l'accompagnement et la promotion du Club SRE
14 – Prévenir des risques des angles morts sur les poids-lourds et transports en commun à destination des conducteurs, des passagers et des piétons.

Principales orientations d'actions retenues

15 – **Accentuer la collaboration avec l'ensemble des acteurs mobilisés et poursuivre les échanges d'informations et le partage de connaissances sur chacun des enjeux du DGO** sous forme de groupes de travail réguliers (1 à 2 rencontres annuelles) :

- évolutions en matière de sécurité routière ;
- présentation du bilan de l'accidentalité n-1 et des appels à projets du plan départemental des actions de sécurité routière (PDASR) en début de chaque année.

3 – Infrastructures ; 1 action retenue

Principales orientations d'actions retenues

1 – Favoriser les **échanges entre les entreprises et les gestionnaires de réseaux** en cas de problématique spécifiques (accès aux entreprises, panneaux de direction, réorganisation du marquage au sol pour accéder et sortir de l'entreprise, etc.).

4 – Contrôle/Sanction.

Aucune action retenue pour le PDASR 2023

Enjeu « Conduites à risques : alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités, distracteurs (usage du téléphone principalement) »

Au plan national, la lutte contre l'alcool au volant est une priorité compte tenu du nombre croissant d'accidents liés à ce facteur aggravant.

Au plan local, la conduite après la consommation d'alcool concerne les usagers de tous les âges. En effet, l'âge des victimes d'accident mortel de la circulation, où la présence d'alcool a été constatée, se répartit entre 17 ans et 65 ans. L'âge des victimes d'accident mortel de la circulation, où la présence de stupéfiants est observé, se resserre et concerne principalement les 17 – 34 ans.

Les conduites addictives sont présentes dans 28 % des accidents mortels et 30 % des tués (12 victimes). Les auteurs présumés d'accident mortel (APAM) avec un **taux moyen d'alcoolémie de 1,90 g/L de sang et un âge moyen des conducteurs de 36 ans**.

Pourcentages des tués :

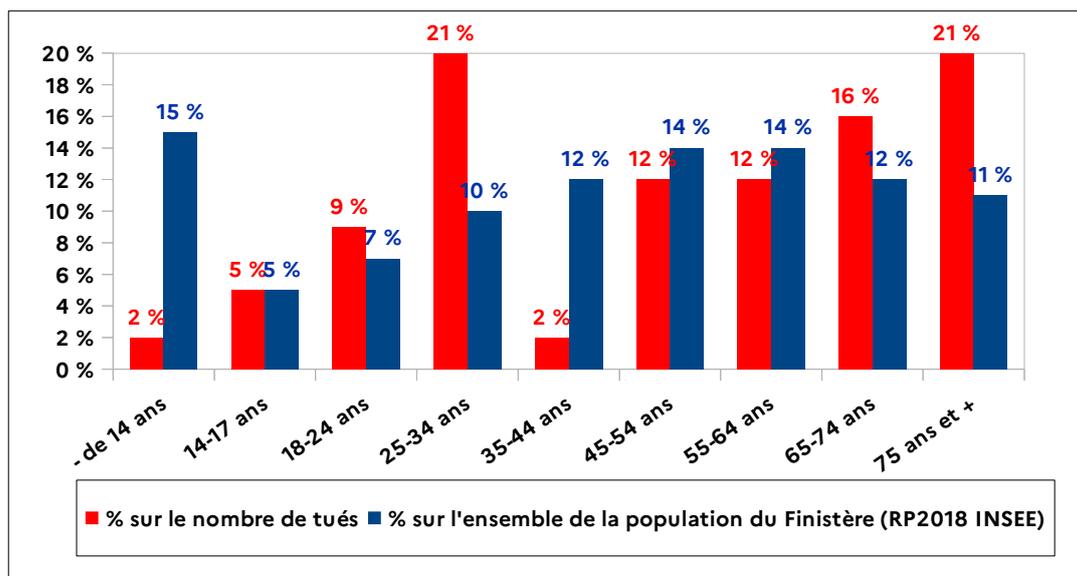
- Alcool seul -----	16 %
- Alcool et stupéfiants -----	5 %
- Stupéfiants seuls -----	9 %

On déplore une nette sur-représentation des jeunes parmi les usagers, responsables ou non d'accidents de la circulation.

- Les « moins de 25 ans » représentent 16 % des personnes décédées, soit 7 tués. L'alcool reste le principal facteur présent dans les accidents mortels les impliquant.

- La catégorie 25 – 34 ans représente 21 % soit 9 tués mais 10 % de la population du Finistère.

Répartition par tranche d'âge des tués et leurs représentations dans la population du Finistère en 2022



Afin de lutter plus efficacement et d'améliorer le constat établi dans le cadre du DGO 2023-2027, les 17 orientations d'actions (le numéro de l'action dans les tableaux suivants correspond à sa numérotation dans le DGO2023-2027) dans 4 domaines distincts ont été retenues dans le cadre du PDASR 2023. :

- 1 – Amélioration de la connaissance ;
- 2 – Informations/Communication/Formation/Éducation ;
- 3 – Infrastructures ;
- 4 – Contrôle/Sanction.

Les actions programmées pour être réalisées en 2023 sont les suivantes :

1 – Amélioration de la connaissance : 3 actions retenues

Principales orientations d'actions retenues
1 – Poursuivre l'amélioration de la collecte des informations liées aux facteurs alcool/stupéfiants lors des contrôles et des accidents.
2 – Renforcer le niveau de connaissance des intervenants départementaux de sécurité routière sur les pratiques et les effets liés aux conduites addictives.
3 – Assurer le suivi et l'analyse du dispositif de l'éthylotest anti-démarrage (AED) médico-administratif .

2 – Informations/Communication/Formation/Éducation : 7 actions retenues

Principales orientations d'actions retenues
1 – Apprendre aux usagers à estimer leur consommation d'alcool , encourager l'autocontrôle d'alcoolémie et valoriser le principe du conducteur sobre (« Sam, Celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas ».)
2 – Renforcer les campagnes publicitaires (relais des campagnes nationales et organisation de campagnes locales) sur les risques liés aux addictions (alcool, substances psychoactives), sur les risques de l'utilisation des distracteurs (campagne sur le téléphone « Tu conduis, je raccroche »), sur les risques de la vitesse avant et pendant chaque période de vacances et non seulement lors de la période estivale au moyen de supports variés (web-digitale, smartphone, affichages, presses quotidienne régionales, etc.).

Principales orientations d'actions retenues
3 – Poursuivre et valoriser le travail de prévention mis en place lors des rassemblements festifs et développer les équipes relais impliquant les structures de jeunes et les organisateurs d'événements festifs.
4 – Développer les actions d'information dans les établissements scolaires, les entreprises , ainsi qu'au sein du milieu sportif .
5 – Sensibiliser les usagers à la dangerosité de l'utilisation du téléphone au volant (même en kit main-libre) par des actions de mise en situation sécurisées afin qu'ils expérimentent la difficulté de maintenir une concentration optimale de conduite.
6 – Valoriser les démarches permanentes de prévention mises en place dans des lieux de fête (discothèque, etc.) par l'octroi d'un « label sécurité routière ».
9 – Accentuer la collaboration avec l'ensemble des acteurs mobilisés et poursuivre les échanges d'informations et le partage de connaissances sur chacun des enjeux du DGO sous forme de groupes de travail réguliers (1 à 2 rencontres annuelles) : <ul style="list-style-type: none"> - évolutions en matière de sécurité routière ; - présentation du bilan de l'accidentalité n-1 et des appels à projets du plan départemental des actions de sécurité routière (PDASR) en début de chaque année.

3 – Infrastructures ;

Pas d'orientation retenue dans le cadre du DGO 2023-2027

Les causes des accidents corporels et mortels de cet enjeu sont systématiquement un problème de comportement routier à risque (consommation d'alcool/stupéfiants, vitesse, etc.) et non d'infrastructure.

4 – Contrôle/Sanction : 2 actions retenues

Principales orientations d'actions retenues
3 – Plan de contrôle départemental vitesse : réunion régulière sur l'actualisation de l'implantation des contrôles automatisés et des itinéraires protégés.
4 – Maintenir des contrôles ciblés à la sortie de lieux festifs (festivals, discothèques, etc.) ou les soirs de fête (Saint Sylvestre, etc.).

Enjeu « Nouveaux modes de mobilité dite « douce » : vélo, EDP-m et marche »

Afin d'étudier une cohérence et un lien plus important dans le traitement des problématiques liées aux usagers vulnérables, il a été décidé d'englober, dans cet enjeu la problématique de l'ensemble des usagers vulnérables, piétons, cyclistes, EDP -m, etc.).

Ces usagers se caractérisent principalement par leur vulnérabilité et les conséquences physiques plus graves des accidents où ils sont impliqués (usagers sans carrosserie).

L'étude de l'observatoire a permis de mettre en exergue une vulnérabilité croissante en fonction de l'âge : la mortalité est nettement plus importante si la personne est âgée, et particulièrement lors d'une collision avec un piéton âgé.

Dans le cadre de cet enjeu, chaque usager vulnérable doit être acteur de sa propre sécurité. Toutefois, on distingue une différence de comportement entre une pratique régulière, voire sportive, des déplacements en deux-roues ou en vélo et une pratique très ponctuelle qui induit une méconnaissance de la réglementation et des prises de risques plus importantes.

En 2022, 10 piétons ont été tués sur les routes du Finistère. L'âge moyen des victimes est de 67 ans. La moitié de ces accidents s'est produit de jour.

3 cyclistes ont perdu la vie suite à un malaise lors d'une pratique sportive de loisir. L'âge moyen des victimes est de 62 ans.

Afin de lutter plus efficacement et d'améliorer le constat établi dans le cadre du DGO 2023-2027, les 25 orientations d'actions (le numéro de l'action dans les tableaux suivants correspond à sa numérotation dans le DGO2023-2027) dans 4 domaines distincts ont été retenues dans le cadre du PDASR 2023. :

- 1 – Amélioration de la connaissance ;
- 2 – Informations/Communication/Formation/Éducation ;
- 3 – Infrastructures ;
- 4 – Contrôle/Sanction.

Les actions programmées pour être réalisées en 2023 sont les suivantes :

1 – Amélioration de la connaissance :

Aucune action retenue pour le PDASR 2023

2 – Informations/Communication/Formation/Éducation : 12 actions retenues

Principales orientations d'actions retenues

1 – Accentuer la collaboration avec l'ensemble des acteurs mobilisés et poursuivre les échanges d'informations et le partage de connaissances sur chacun des enjeux du DGO sous forme de groupes de travail réguliers (1 à 2 rencontres annuelles) :

- évolutions en matière de sécurité routière ;
- présentation du bilan de l'accidentalité n-1 et des appels à projets du plan départemental des actions de sécurité routière (PDASR) en début de chaque année.

2 – Relayer les modes de communications de la délégation à la sécurité routière (DSR) et permettre une mise à disposition des dépliants, plaquettes et autres flyers « sécurité routière » en rapport avec la mobilité douce.

3 – Accompagner les utilisateurs des nouveaux modes de déplacements des EDP (SM ou M) par la

Principales orientations d'actions retenues
sensibilisation aux risques et aux moyens de protection (obligatoires ou non).
<p>5 – Poursuivre la formation des élus référents Sécurité routière (et par ricochet informer les maires et leurs services) sur la problématique de cet enjeu et particulièrement les usagers vulnérables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - propositions d'aménagements adaptés (lien vers le CEREMA) ; - suivi et entretien de ces aménagements ; - l'obligation de mettre au point un itinéraire cyclable à l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines (article L228-2 code de l'environnement).
<p>6 – Promouvoir le port de tous les équipements de visibilité et de sécurité (obligatoires ou non).</p>
<p>7 – Accompagner le déploiement et l'intégration dans l'environnement de circulation des nouveaux modes de déplacements en EDP (SM ou M) par le rappel de la réglementation et promouvoir le port des équipements de sécurité (casque, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rappel de la réglementation
<p>8 – Sensibiliser les usagers de la route par la connaissance et la pratique des différents modes de déplacement doux pour circuler en sécurité tout au long de la vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dès le plus jeune âge au travers du continuum éducatif ; - dans les lieux d'apprentissage à la conduite ; - lors d'opérations de sensibilisation sur les notions de « partage de la route » ou lors de tout événement qui s'y prête.
<p>9 – Réaliser des actions de sensibilisation et d'information permettant à chaque usager de prendre la place de l'autre (cyclistes et angles morts avec un poids lourd, etc.) afin de prendre conscience des problématiques de chaque usager, de la vulnérabilité de chacun et de la nécessité d'adapter son comportement en conséquence.</p>
<p>11 – Réaliser des actions de communication sur la manière de circuler sur la chaussée à destination de tous les usagers (giratoire, chaussée à voie centrale banalisée ou « chaucidou » (chaussée pour circulations douces), sas vélos, signalisations spécifiques, marquages au sol, etc.) par divers procédés (radio, affiche, etc.).</p>
<p>12 – Promouvoir l'importance du port des équipements de visibilité pour l'ensemble de ces usagers.</p>
<p>13 – Sensibiliser les usagers vulnérables sur leur propre comportement, sur leur responsabilité et sur leur fragilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - inciter ces usagers à être visibles et à voir les autres usagers (« Voir et être vu ») ; - rappeler l'importance d'être en capacité de percevoir le monde extérieur (Téléphone portable en main, oreillettes, casque audio interdit).
<p>15 – Sensibiliser les usagers aux caractéristiques des vélos à assistance électrique dits VAE (vitesses et accélérations plus élevées que les vélos sans assistance) qui peuvent surprendre les autres usagers.</p>

3 – Infrastructures :

Aucune action retenue pour le PDASR 2023

4 – Contrôle/Sanction : 1 action retenue

Principales orientations d'actions retenues
<p>1 – Réaliser des contrôles préventifs (port du casque obligatoire à vélo jusque 12 ans, éclairage pour les cyclistes, respect de la réglementation des EDPM et la visibilité (gilet réfléchissant de nuit ou en cas de visibilité insuffisante ou vêtement clair pour les piétons, etc.).</p>

Enjeu « Deux-roues motorisés »

Les deux-roues motorisés se divisent en plusieurs catégories: les véhicules de moins de 50 cm³ de cylindrée (accessibles dès 14 ans après l'obtention du permis AM) et les motocyclettes de cylindrée supérieures à 50 cm³.

Cyclomotoristes :

Dans 84 % des accidents impliquant un cyclomoteur le conducteur est un homme.

46 % des victimes sont âgées de 14 à 17 ans et 20 % de 18 à 24 ans.

La conduite après consommation d'alcool est un facteur majeur de l'accidentalité des cyclomoteurs. Suivent comme autres cause d'accident : la non-maîtrise du cyclo (vitesse inadaptée) et le refus de priorité d'un autre usager.

Motocyclistes :

L'accidentalité moto est surtout présente hors-agglomération (67 %) et sur les départementales (48 %).

Dans 51 % des accidents il existe une collision entre un véhicule léger et une moto.

Le motard est seul en cause dans 37 % des accidents corporels.

Lorsque le motard est responsable, les principales causes retenues par les forces de l'ordre sont la vitesse et les dépassements dangereux (75 %) et l'alcool/Stupéfiants (15 %).

Le département du Finistère a connu ces dernières années une augmentation du nombre de seniors victimes d'accidents de la route, avant de fléchir en 2021.

Afin de lutter plus efficacement et d'améliorer le constat établi dans le cadre du DGO 2023-2027, les 21 orientations d'actions (le numéro de l'action dans les tableaux suivants correspond à sa numérotation dans le DGO2023-2027) dans 4 domaines distincts ont été retenues dans le cadre du PDASR 2023. :

- 1 – Amélioration de la connaissance ;
- 2 – Informations/Communication/Formation/Éducation ;
- 3 – Infrastructures ;
- 4 – Contrôle/Sanction.

Les actions programmées pour être réalisées en 2023 sont les suivantes :

1 – Amélioration de la connaissance : 2 actions retenues

Principales orientations d'actions retenues
1 – Améliorer la connaissance des accidents de 2RM (causes, circonstances et conséquences).
2 – Identifier les itinéraires accidentogènes.

2 – Informations/Communication/Formation/Éducation: 8 actions retenues

Principales orientations d'actions retenues
1 – Réaliser des actions post-permis à destination des motards (reprise du guidon, ateliers de perfectionnement technique, rallyes encadrés, journée « circuit » encadrée, etc.) en mobilisant les forces de l'ordre, les moto-écoles et les associations, cascadeur, et assureurs (sur un événement de grande ampleur).
2 – Réaliser des actions de simulation d'accidents corporels à destination des motards « protéger, alerter,

Principales orientations d'actions retenues
secourir » (« qui fait quoi et comment lors d'un accident avec un motard ? »).
4 – Réaliser des actions à destination des conducteurs de cyclomoteurs (connaissances théoriques et pratiques) en valorisant les conduites responsables. (en alternative à la poursuite ou non faite immédiatement ou non). Avec banc de puissance et sonomètre.
5 – Promouvoir l'importance du port des équipements de protection individuelle (EPI) obligatoires (casque et gants) et facultatifs (gilets airbag, vêtements renforcés, etc.).
6 – Sensibiliser les conducteurs sur l'entretien de leur véhicule (format de la plaque immatriculation, réglage des phares, etc.).
7 – Sensibiliser sur la fragilité des usagers de 2RM et la nécessité d'éviter les sur-risques intrinsèques (usage de substances psycho-actives : alcool, stupéfiants, médicaments) et extrinsèques (conduite avec vitesse inadaptée ou excessive, absence d'équipements, 2RM modifié, non-respect du code de la route, etc.).
9 – Valoriser les connaissances relatives aux spécificités des accidents 2RM auprès des utilisateurs de motos et cyclos. (Présentation des conséquences physiques de l'absence d'équipement de sécurité adapté, etc.).
12 – Accentuer la collaboration avec l'ensemble des acteurs mobilisés et poursuivre les échanges d'informations et le partage de connaissances sur chacun des enjeux du DGO sous forme de groupes de travail réguliers (1 à 2 rencontres annuelles) : <ul style="list-style-type: none"> - évolutions en matière de sécurité routière ; - présentation du bilan de l'accidentalité n-1 et des appels à projets du plan départemental des actions de sécurité routière (PDASR) en début de chaque année.

3 – Infrastructures : 1 action retenue

Principales orientations d'actions retenues
1 – Réaliser des actions de sensibilisation à destination des motards vis-a-vis des obstacles présents sur le réseau routier (« journée de sensibilisation aux obstacles de la voirie pour les 2RM »).

4 – Contrôle/Sanction : 3 actions retenues

Principales orientations d'actions retenues
1 – Réaliser des contrôles sur la conformité des véhicules (contrôles préventifs en amont possibles, notamment sur les cyclomoteurs aux abords des établissements scolaires, stades et skate parc).
2 – Réaliser des contrôles sur les casques et gants avec une incitation au port d'équipements de protection individuelle additionnels.
3 – Cibler les contrôles de 2RM sur les axes et/ou périodes accidentogènes.

Enjeu « Seniors »

Le département du Finistère a connu ces dernières années une augmentation du nombre de seniors victimes d'accidents de la route.

En 2022, la catégorie d'âge des personnes âgées de 65 ans et plus représentait 37 % des tués (soit 16 victimes) mais ne représentent que 23 % de la population du Finistère.

Le malaise, l'imprudence et la collision avec un autre véhicule sont les causes majeures d'accidents mortels.

À noter que selon les projections de la pyramide des âges de l'INSEE de la population du Finistère, la répartition des personnes de 65-74 ans sera relativement stable entre 2023 et 2043 (11 % en 2023 ; 11 % en 2033 et 11 % en 2043). Pour les seniors de plus de 75 ans, leur répartition évolue de 10 % en 2023 à 13 % en 2033 et 15 % en 2043. Le nombre de personnes âgées étant amené à augmenter, il est nécessaire de faire connaître les dispositifs de prévention de la perte d'autonomie déjà existants afin de les sensibiliser à l'évolution de leur conduite et de leur état de santé.

Afin de lutter plus efficacement et d'améliorer le constat établi dans le cadre du DGO 2023-2027, les 13 orientations d'actions (le numéro de l'action dans les tableaux suivants correspond à sa numérotation dans le DGO2023-2027) dans 4 domaines distincts ont été retenues dans le cadre du PDASR 2023. :

- 1 – Amélioration de la connaissance ;
- 2 – Informations/Communication/Formation/Éducation ;
- 3 – Infrastructures ;
- 4 – Contrôle/Sanction.

Les actions programmées pour être réalisées en 2023 sont les suivantes :

1 – Amélioration de la connaissance : 1 action retenue

Principales orientations d'actions retenues

2 – **Améliorer la connaissance de l'accidentalité des seniors** (piétons et conducteurs) liée à une diminution des réflexes et de la mobilité grâce aux évaluations faites lors des journées de sensibilisation à la SR (Code de la route et audit de santé) de la Fondation Ildys- Dispositif Vas-y conduite.

2 – Informations/Communication/Formation/Éducation : 5 actions retenues

Principales orientations d'actions retenues

1 – **Promouvoir, valoriser et multiplier les journées de sensibilisation à la sécurité routière** (par le biais des sensibilisations à l'actualisation du code de la route et des audits de santé) de la Fondation Ildys- Dispositif Vas-y conduite.

3 - **Choisir les vecteurs d'information adaptés :**

- journaux quotidiens, bulletins d'information, clubs, associations, structures relais, élus référents ;
- campagne de distribution de sacs à pharmacie auprès des clients à condition de délivrer le bon message des pictogrammes ;
- relayer les campagnes nationales DSR vers les ERSR ;
- format affiche sucette dans les abris-bus, les commerces, etc.

4 - **Développer les messages de prévention et de communication par le biais :**

- du médecin traitant et des pharmaciens (affiches et flyers) ;
- de l'entourage familial et des aides à domicile,
- de campagnes d'information adaptées aux problématiques des seniors lors de journées « Bien vieillir » avec du Code de la route, conférence sur l'accidentalité du département.

Principales orientations d'actions retenues

8 – Favoriser la complémentarité des intervenants lors des journées de sensibilisation ou d'information (préventeur, médecin, kinésithérapeute, ophtalmologiste) et provoquer des rencontres inter-générationnelles.

9 – Accentuer la collaboration avec l'ensemble des acteurs mobilisés et poursuivre les échanges d'informations et le partage de connaissances sur chacun des enjeux du DGO sous forme de groupes de travail régulier (1 à 2 rencontres annuelles) :

- évolutions en matière de sécurité routière ;
- présentation du bilan de l'accidentalité n-1 et des appels à projets du plan départemental des actions de sécurité routière (PDASR) en début de chaque année.

3 – Infrastructures : 2 actions retenues

Principales orientations d'actions retenues

1 – Sensibiliser les gestionnaires de voies à la visibilité et à la lisibilité de la signalisation routière et des aménagements (visioconférence du CEREMA vers les ERSR).

2 – Proposer aux élus référents d'informer dans le bulletin municipal, lorsque des travaux d'aménagement de voies sont réalisés dans leur commune, en précisant les nouvelles règles de circulation.

4 – Contrôle/Sanction :

Pas d'orientation retenue dans le cadre du DGO 2023-2027

Synthèse d'orientation des actions par domaines et par enjeux pour le PDASR 2023

Synthèse		Enjeux					
		Risques routiers professionnels	Conduites à risques	Nouveaux modes de mobilité douce	Deux roues-motorisés	Seniors	Total
Domaines	1 – Amélioration de la connaissance	0	3	0	2	1	6
	2 – Information / Communication / Formation / Éducation	7	7	12	8	5	39
	3 – Infrastructures	1	0	0	1	2	4
	4 – Contrôle / Sanction	0	2	1	3	0	6
	Total	8	12	13	14	8	55

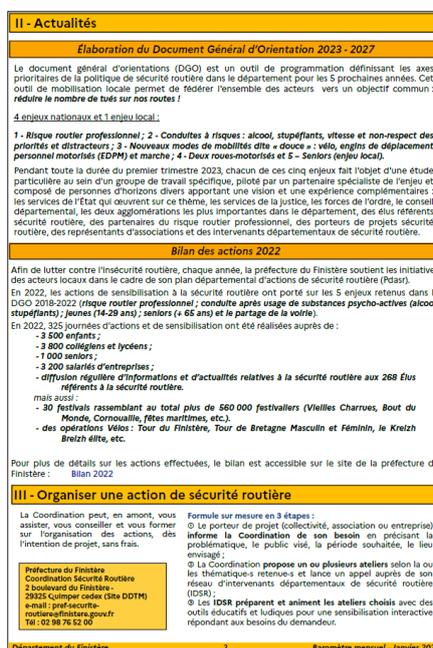
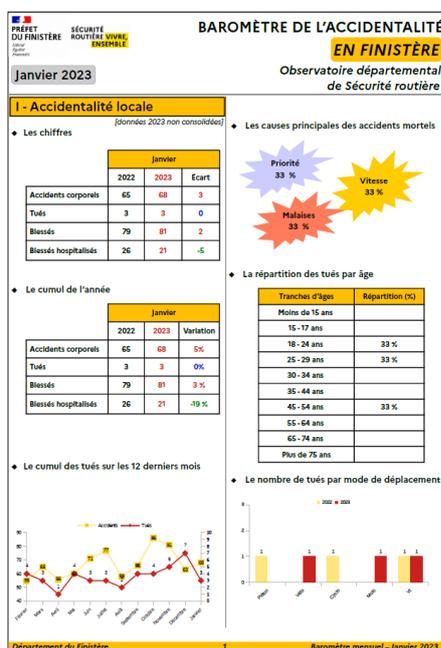
3.2 Actions des partenaires extérieurs

Porteurs d'action	Actions de sensibilisation	Enjeux	Montant
Commune de LANNILIS	Prévention et communication durant la Quinzaine de sécurité routière.	- Nouveaux modes de mobilité	1 000 €
Association Prévention Routière du Finistère	Sensibilisation des jeunes de 14 à 29 ans (usagers de la route) aux risques liés à la consommation d'alcool, par le biais de 4 à 5 opérations de sensibilisation sur l'année 2023.	- Conduites à risques	350 €
Mission locale de QUIMPER	Sensibilisation des jeunes actifs à la sécurité routière pour une conduite responsable au travers une démarche d'éducation routière.	- Conduites à risques	500 €
BREST Métropole	Sensibilisation des jeunes en milieu scolaire ou structures de quartier. Mise à disposition d'outils pédagogiques pour les enseignants.	- Nouveaux modes de mobilité	500 €
BREST Métropole	Communication autour de la sécurité routière et des pratiques du vélo et de la marche. Favoriser la pratique des modes actifs en toute sécurité.	- Nouveaux modes de mobilité	750 €
Commune de NEVEZ	Sensibilisation à la pratique du vélo avec la création d'une piste vélo pour mener des actions pour les enfants du territoire de l'agglomération (+ 3000 enfants).	- Nouveaux modes de mobilité	2 500 €
Association CASIM29	Formation adulte : Cours de perfectionnement post permis A.	- Deux-roues motorisés	2 750 €
Ville de QUIMPER	Prévention aux seins d'ateliers lors de rassemblement festifs.	- Conduites à risques	600 €
Association Fédé B - Campus de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO)	Informier, prévenir les conduites à risques (alcool+stupéfiants) sur les campus de l'université de Bretagne occidentale (UBO) durant les soirées étudiantes organisées par l'association FédéB.	- Conduites à risques	1 000 €
Fondation ILDYS	Information des seniors par le biais de conférences sur « <i>Conduire c'est aussi une affaire de santé</i> ». Communication vers le corps médical du Finistère afin de comprendre la procédure de régularisation du permis.	- Seniors	2 500 €
Communauté de communes de LESNEVEN	Communication et prévention envers la jeunesse.	- Conduites à risques	1 500 €
		Total	13 950 €

3.3 Communication locale

◆ Baromètre mensuel de l'accidentalité

Un bulletin mensuel est établi par l'ODSR et adressé notamment aux élus référents sécurité routière, aux membres du pôle sécurité routière, au club SRE et aux différents partenaires. Il est également publié sur le site internet des services de l'État.



◆ Campagne sur les deux-roues motorisés

Diffusion de la campagne nationale sur les réseaux sociaux de la préfecture du Finistère.

◆ « Journées de la sécurité routière au travail »

Diffusion du programme des journées sur les réseaux sociaux de la préfecture du Finistère.

◆ Communication sur la remise des prix du concours national de dessins d'enfants « Elliot, le pilote ».

◆ Campagnes de communication sur le « Savoir rouler à vélo » et « La route se partage » lors de plusieurs courses cyclistes entre fin début mai et fin septembre 2023 (Tour de Bretagne masculin et féminin, etc.).

◆ Campagne de communication sur les radios locales, d'un spot audio sur le « Café de Sam » de début juillet à fin août lors des festivals de l'été.

◆ Campagne de communication sur les radios locales, d'un spot audio sur les « Chassé-croisés » de mai à fin août.

◆ Campagne de communication sur les radios locales, d'un spot audio sur la « Conduite et la santé » de début septembre à fin octobre.

- ◆ Campagne de communication sur les radios locales, d'un spot audio sur la « **Voir et être vu** » à la fin du mois d'octobre.
- ◆ Campagne de communication sur les radios locales, d'un spot audio sur les « **Fêtes de fin d'année** » à la fin du mois de décembre.
- ◆ **Campagne de** distribution de sacs à pain « **Voir et être vu** » à la fin du mois d'octobre dans 500 boulangeries partenaires.
- ◆ **Campagne de** distribution de sacs à médicaments « **Conduite et santé** » à la mi-septembre dans 80 pharmacies partenaires.

4. Plan de contrôles routiers

4.1 Objectifs et méthode

Le pôle Sécurité routière propose, au regard de la sinistralité et de la typologie des accidents sur le département, un plan de contrôles orientés en fonction de la répartition des accidents et en adéquation avec les forces de l'ordre disponibles sur le territoire.

L'objectif est de conférer une efficacité maximale aux contrôles :

- en analysant la situation locale et en définissant des objectifs cohérents ;
- en ciblant sur les zones et dans les créneaux les plus accidentogènes ;
- en communiquant sur la politique de contrôle soit par le biais des médias soit lors de contrôles dans des lieux de grands passages. Il s'agit, au-delà de l'engagement réel des forces de l'ordre, d'optimiser les résultats de la politique de contrôles en accroissant significativement le sentiment de probabilité pour l'utilisateur d'être contrôlé et sanctionné ;
- en optimisant l'utilisation des nouveaux outils matériels et juridiques, tant dans le recueil d'informations que dans la constatation d'infractions routières et des sanctions prises ;

En tenant compte des objectifs fixés au niveau national et en réaction à la mortalité routière dans le Finistère en 2022, il est décidé de maintenir une politique de contrôle et de sanction forte.

4.2 Capacités d'action au plan local

Les effectifs des forces de l'ordre (police et gendarmerie) en général et ceux de l'escadron départemental de sécurité routière (EDSR) en particulier participent quotidiennement à la lutte contre l'insécurité routière en ciblant les lieux et créneaux horaires constatés comme accidentogènes.

L'accent est mis sur la visibilité de l'action des forces de l'ordre par une occupation rationnelle du terrain sur les axes qui supportent la majorité des flux pendulaires et migratoires et/ou en des points de passage obligé qui mènent aux zones littorales de grandes influences, notamment le week-end et lors des vacances scolaires.

Certaines périodes de la journée ou de la semaine (fin de journée, week-end, heures de sortie de boîtes de nuit), mais aussi les vacances scolaires, donnent lieu à des opérations renforcées et coordonnant les services des Douanes et de la DIR Ouest.

La visibilité des forces de l'ordre sur la voie publique est essentielle.

4.3 Matériels

L'ensemble des véhicules affectés à la lutte contre les violences routières est employé de façon optimale. En plus des moyens traditionnels (motocyclettes et véhicules légers), des moyens banalisés sont régulièrement déployés.

Les matériels de contrôle de la vitesse, de l'alcoolémie et des stupéfiants sont équitablement répartis sur l'ensemble du département.

Parallèlement à des contrôles de vitesse traditionnels avec interception (multi-laser, etc.) qui ont un aspect préventif et éducatif indéniable, sont réalisés des contrôles à visée plus répressive très efficaces en raison de leur souplesse de mise en œuvre.

4.4 Bilan de l'activité des forces de l'ordre en 2022

Gendarmerie

	Cumul annuel		Evolution
	2021	2022	
<i>Infraction Vitesse (hors CSA)</i>	10 744	8 485	- 21 %
<i>Nombre dépistage Alcool</i>	134 424	150 990	+ 12 %
<i>Infraction Alcool</i>	2 260	4 143	+ 83 %
<i>Nombre de dépistages Stupéfiant</i>	9 652	10 646	+ 10 %
<i>Infraction Stupéfiant</i>	1 375	2 548	+ 85 %

Police

	Cumul annuel		Evolution
	2021	2022	
<i>Infractions vitesse (hors CSA)</i>	3 295	1 094	- 67 %
<i>Nombre dépistages Alcool</i>	7 452	8 228	+ 10 %
<i>Infractions Alcool</i>	537	658	+ 23 %
<i>Nombre de dépistages Stupéfiants</i>	1 223	1 558	+ 27 %
<i>Infractions Stupéfiants</i>	279	552	+ 98 %

4.5 Infractions constatées par le contrôle sanction automatisé (CSA)

Le département du Finistère compte actuellement :

- ◆ 20 radars fixes

Type	Route	Commune	Sens
ETD2F	RN12	Plouigneau	Saint-Brieuc vers Brest
ETD2F	RN12	Plouigneau	Brest vers Saint-Brieuc
ETD2F	RN12	Sainte-Sève	Brest vers Morlaix
ETD2F	RN12	Landivisiau	Morlaix vers Brest
ETD2F	RN12	Guipavas	Brest vers Morlaix

ETD2F	RN164	Pleyben	Pleyben vers Châteaulin
ETD2F	RN165	Le Relecq-Kerhuon	Quimper vers Brest
ETF	RN165	Dirinon	Brest vers Quimper
ETD2F	RN165	Quimper	Brest vers Quimper
ETD2F	RN165	Saint-Evarzec	Lorient vers Quimper
ETF	RN165	Mellac	Lorient vers Quimper
ETF	RN165	Mellac	Quimper vers Lorient
ETVM	RN165	Quimperlé	Lorient vers Quimper
ETT	RD44	Fouesnant	Double sens
ETT	RD765	Saint-Yvi	Double sens
ETD2F	RD785	Pluguffan	Pont-l'Abbé vers Quimper
ETF	RD770	Dirinon	Landerneau vers Quimper
ETT	RD770	Ploudaniel	Lesneven vers Morlaix
ETF	RD770	Garlan	Lanmeur vers Morlaix
ETFR	Route de Kerscao	Le Relecq-Kerhuon	Feu rouge

Bilan 2022 : 150 561 infractions relevées

Nombre d'infractions ventilées par nature d'infraction (supérieure à la vitesse limite autorisée)							
Période	Type de contrôle automatisé	< 20 km/h	>=20 et <30 km/h	>=30 et <40 km/h	>=40 et <50 km/h	>=50 km/h	Nombre total d'infractions relevées
2022	<i>Radars de chantier (ETC)</i>	45 397	1095	237	74	36	46 839
	<i>Radars fixes (ETD et ETF)</i>	59 028	1389	275	95	58	60 845
	<i>Voiture radar</i>	27 026	1014	181	50	16	28 287
	<i>Radars tronçons (ETVM)</i>	14 359	181	31	11	8	14 590
Total 2022		145 810	3679	724	230	118	150 561
<i>Répartition (%)</i>		<i>96,84</i>	<i>2,44 %</i>	<i>0,48 %</i>	<i>0,15 %</i>	<i>0,08 %</i>	<i>100 %</i>

4.6 Déclinaison locale pour 2023

En tenant compte des objectifs fixés au niveau national et d'une hausse de la mortalité routière dans le Finistère en 2022 (43 tués, chiffre identique à 2021), il est décidé de maintenir la politique de contrôle et de sanction, principalement orientée vers la répression des infractions les plus graves telles que les conduites addictives, les excès de vitesse et les refus de priorité.

Des actions de prévention à destination des usagers les plus fragiles (jeunes, seniors, piétons et cycles) sont également régulièrement mises en œuvre.

Principes du renforcement de la politique de contrôle

- **Cibler les zones les plus accidentogènes pour y assurer une présence et une visibilité maximale des forces de l'ordre**

En complément de ces objectifs stratégiques, les axes identifiés comme sensibles, soit au regard du trafic supporté (RN 12, 165, 164 / RD 770, 58, 10, etc.), soit au regard des infractions qui y sont régulièrement relevées et qui témoignent de l'existence d'un risque avéré d'accidents, resteront surveillés en priorité. Ils feront l'objet d'une surveillance particulière dans le cadre des services de lutte contre la vitesse, l'alcool et les mauvais comportements.

Deux secteurs feront l'objet d'un renforcement tout particulier dans la lutte contre l'alcool au volant : Brest-Nord ainsi que Quimperlé. L'objectif est d'y assurer une présence et une visibilité maximales des forces de l'ordre afin d'obtenir un changement de comportement de la part des conducteurs.

- **Maintenir les contrôles lors de l'ouverture des établissements de nuit et les débits de boissons**, notamment en lien avec la problématique de l'alcoolisation des mineurs.
- **Renforcer les moyens de contrôle** à disposition des forces de l'ordre.
- **Relayer les opérations de contrôle** par des actions de communication.
- **Poursuivre le programme d'externalisation des voitures radars.**

5. Répartition budgétaire

Répartition budgétaire de l'année 2023

BOP 207

Action 2 - « Démarches interministérielles et communication » Sous-action 21 : « Politique locale »

Budget prévisionnel PDASR 2023

Enjeux	Répartition budgétaire (€)	Répartition budgétaire (%)
Le risque routier professionnel - Actions à réaliser en 2023 - Acquisition de matériel - Communication	8 000 €	8 %
Conduites à risques - Actions à réaliser en 2023 - Acquisition de matériel (éthylotests, etc.) - Communication	32 000 €	34 %
Nouveaux modes de mobilités douce - Actions à réaliser en 2023 - Acquisition de matériel - Communication	25 000 €	26 %
Deux-roues motorisés - Actions à réaliser en 2023 - Acquisition de matériel - Communication	8 000 €	8 %
Seniors - Actions à réaliser en 2023 - Acquisition de matériel - Communication	17 000 €	18 %
Autres (frais divers coordination et financement hors enjeux DGO, etc.)	5 000 €	5 %
Total PDASR*	95 000 €	100 %

* Inclue la dotation supplémentaire de 5 000 € consécutive à l'obtention du prix IdéeSR 2022, catégorie Senior.